

CAFE CLIMAT N° 14 DU 11 MARS 2008

HABITER : TOUT UN PROJET



avec **Eric PIARD**, architecte urbaniste, rattaché au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, d'Environnement de la Seine Maritime (CAUE).

Un quart des émissions de gaz à effet de serre est aujourd'hui imputable au secteur du bâtiment/Habitat.

Notre chauffage, notre consommation d'eau, d'électricité, en d'autres termes notre « mode d'habitation » n'est pas sans avoir un impact significatif sur notre contribution aux émissions de gaz à effet de serre.

Avec Eric Piard, nous avons donc réfléchi sur les choix les plus judicieux mais surtout les réflexions à mener pour continuer à vivre confortablement mais davantage en harmonie avec nos idées et notre responsabilité collective en matière d'environnement.

« Habiter ne se résume pas à construire une maison » a rappelé en préambule Eric Piard. D'autres enjeux aujourd'hui interfèrent : « La maison doit répondre aussi à toute une série de questionnements : quel confort ? Quelle pérennité ? Quelle esthétique ? Comment doit-elle s'intégrer à son environnement ?

Et désormais un nouveau volet apparaît : la maison doit aussi être économe en énergie, construite avec des matériaux sains, recyclables ».

C'est ainsi qu'un nouveau concept a peu à peu émergé : celui de « maison passive » ou à zéro consommation d'énergie. Bien sûr, la maison passive n'a de sens que si elle s'intègre elle-même dans une réflexion d'ensemble sur la ville : en effet, construire sa maison « passive » à 30 km d'une ville dans laquelle on travaille et où l'on se rendra en voiture n'a pas de sens.

La question se pose d'autant plus qu'on observe aujourd'hui une nette désaffection du public pour la ville, hier synonyme de services de proximité, désormais symbole portant en elle toutes les agressions : pollution, sonore, visuelle, chimique, insécurité etc..

« 60% des gens aspirent aujourd'hui à aller à la campagne » résume Eric Piard.

D'où la nécessité de repenser la ville, de la rendre plus agréable pour ses habitants, à partir notamment des « éco-quartiers » qui permettent, sur la base de bâtiments respectueux de l'environnement de réintroduire des notions telles que la mixité (mixité de population/ mixité dans les activités : habitat/commerce/services), la proximité avec moins de déplacements etc.

Eric Piard a cité ainsi différents exemples menés, Fribourg en Allemagne, le land du Vorarlberg en Autriche (pour ceux que cela intéresse : voir video : http://www.dailymotion.com/video/x24or4_vorarlberg-une-provocation-construc) et prochainement : construction d'un éco quartier à Rouen ! Au-delà des éco quartiers, certaines municipalités ont préféré engager une réflexion plus globale sur leur ville (gestion des déplacements, urbanisme etc.) : exemple de Rennes. Conclusion : les lieux d'expérience font école !

Puis Eric Piard a tenté de répondre aux questions concrètes des participants et apporté quelques conseils pour d'éventuels projets de rénovation et en particulier de rénovation thermique :

1. S'efforcer au maximum d'avoir une réflexion en amont et une réflexion globale (quels sont les points sur lesquels il est le plus judicieux d'investir ?). Eric Piard a parlé de la difficulté pour un particulier d'effectuer un vrai diagnostic thermique (à ne pas confondre avec le Diagnostic de Performance énergétique, désormais obligatoire pour toute transaction mais qui reste malgré tout assez superficiel). Il a conseillé les participants de se rendre dans les Espaces Info-Energies /CAUE pour bénéficier de conseils de professionnels (qui cependant ne peuvent se déplacer).

2. Prendre du temps pour trouver les bons interlocuteurs : on ne peut que constater le déficit de savoir-faire, la difficulté de trouver des artisans capables de mettre en œuvre les techniques respectueuses de l'environnement ; ce sont des domaines encore émergents : d'où l'importance des éco quartiers pour servir « d'aiguillon »

3. Persévérer ! Certains ont soulevé la fréquente difficulté à concilier logique patrimoniale et environnementale : notamment en cas d'isolation par l'extérieur sur des façades nécessitant l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France : en cas de refus, il ne faut pas hésiter donc à revenir à la charge ! Voir envisager des actions collectives.

Pour en savoir plus : contacter le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), 5 rue Louis Blanc 76100 Rouen. 02 35 72 94 50. Beaucoup de conseils aussi sur le site du magazine « La Maison écologique » : www.la-maison-ecologique.com